



PROJET DE RÉVISION DE LA LOI ÉLECTORALE

Une nouvelle approche dans la répartition des sièges

Le Premier ministre, Bruno Tshibala, a déposé, le 20 novembre, au bureau de l'Assemblée nationale, le projet de révision de la loi électorale censé modifier et compléter la loi n°6/006 du 9 mars 2006 organisant les élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.

Le projet de loi déposé va normaliser le système électoral au regard

des innovations apportées en ce qui concerne notamment la répartition des sièges qui se fera désormais sur la base du nombre des électeurs enrôlés. Le Parlement est appelé à adopter ce projet de loi au plus tard le 30 novembre, conformément aux contraintes en annexe du calendrier électoral récemment publié par la Céni.

Page 3



Des sénateurs au cours d'une séance plénière

INDICE MO IBRAHIM

La RDC toujours à la traîne !



La RDC n'a pas fait mieux par rapport aux classifications précédentes. Le pays est toujours indexé parmi les mauvais élèves dont les politiques publiques ne rencontrent guère les aspirations populaires. Placée à la 48e place (sur 54 pays

africains) de l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IAG) publié ce 20 novembre, la RDC, avec ses 35 points en gouvernance globale, est en deçà de la moyenne africaine qui est de 50,8 points sur 100. Créée en 2017, chaque année,

La RDC appelée à améliorer ses politiques publiques l'IAG passe au crible les résultats des politiques publiques de 54 pays africains assortis d'éléments de progression et de comparaison. L'île Maurice, les Seychelles et le Botswana se retrouvent en tête.

Page 4

PERTURBATION DE LA RENCONTRE DE L'ENVOL

Le Rassemblement fustige le refus de Kinshasa de respecter ses engagements

Le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement (Rassop) a exprimé sa consternation devant les événements tragiques survenus le 18 novembre dernier, au cours d'un meeting politique organisé par le président national de l'Envol et coordonnateur de l'Alternance pour la république, le député Delly Sessanga Hipung, dans la ville de Kenge, dans le Kwango.

La plate-forme politique qui a dénoncé l'agression physique de cet élu du peuple a appelé les Congolais « à se mobiliser pour mettre fin à cette résurgence de la dictature qui n'honore pas le pays ni son peuple ». Le Rassop stigmatise la volonté du pouvoir en place de conduire le pays dans le chaos pour ne pas organiser les élections et assurer l'alternance pacifique en RDC.

Page 2

SANTÉ

La RDC a besoin de 8 millions de dollars pour lutter contre le choléra

Au total, vingt-deux provinces sur les vingt-six que compte la RDC font face à l'épidémie du choléra. Pour lutter contre cette maladie, le gouvernement a mis en place un deuxième plan de riposte avec un accent particulier sur la région du « Grand Kasai » tout en anticipant un possible risque d'explosion des flambées épidémiques de choléra dans les onze plus grandes villes du pays.

Ce deuxième plan préconise le maintien des activités dans les provinces anciennement touchées ainsi que la prévention de la diffusion et de l'amplification des épidémies dans les grandes villes qui représentent près de 30% de la population nationale. Les fonds à mobiliser auprès des partenaires techniques et financiers permettront son exécution.

Page 3



Un enfant se faisant vacciner

INTOLÉRANCE POLITIQUE

Le Rassemblement condamne la perturbation du meeting de l'Envol

La plate-forme politique a dénoncé, le 18 novembre, les événements tragiques survenus le même jour, au cours d'une manifestation organisée par le président national de l'Envol et coordonnateur de l'Alternance pour la république, le député Delly Sessanga Hipung, dans la ville de Kenge, province de Kwango.

Une trentaine de militants du parti l'Envol ont été arrêtés à Kenge, alors qu'ils s'étaient rassemblés au siège de cette formation politique où était programmé un meeting sous la conduite du président national, le député Delly Sessanga Hipung. Six autres ont été blessés dont quatre par balle et deux par matraque. Face à la perturbation de cette manifestation d'un parti politique régulièrement annoncée aux autorités locales, le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement (Rassop) a condamné l'agression dont ont été victimes

le député Delly Sessanga Hipung et sa délégation par « les éléments de la Police nationale dont la mission principale est d'assurer l'ordre et la sécurité des biens et personnes sur toute l'étendue du territoire national ».

La plate-forme a dit prendre à témoin l'opinion tant nationale qu'internationale de la volonté du pouvoir en place de conduire le pays dans le chaos pour ne pas organiser les élections et assurer l'alternance pacifique en RDC. A cet effet, le Rassop «... invite le peuple congolais à se mobiliser pour mettre fin à cette résurgence de la dictature qui n'honore pas (le) pays et (le) peuple », a déclaré cette plate-forme, dans le communiqué signé par le président du

conseil des sages, Pierre Lumbo Okongo. De son côté, le parti de Delly Sessanga a également dénoncé cet acte posé par la police nationale. Dans une déclaration faite le 19 novembre devant la presse à Kinshasa, le porte-parole de l'Envol, Me Nicolas Lenga, a accusé les forces de l'ordre d'avoir réprimé « avec une violence sans nom » cette ren-



Le député national Delly Sessanga

contre politique. « Nous avons rencontré une répression sans nom, sans précédent, jusqu'au point d'agresser physiquement le président Delly Sessanga, de lui arracher ses chaussures, de le séquestrer », a relevé Me Lenga. Il a estimé que les agissements de la police démontrent à suffisance le manque de volonté du pouvoir en place d'assurer une décrispation effective de l'espace politique pour la tenue des élections libres et démocratiques.

Le meeting de l'Envol, précisons-le, s'inscrivait dans le cadre de la restructuration des comités fédéraux et de la coordination provinciale de ce parti.

Lucien Dianzenza

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE

Trois enfants reporters pour parler des problèmes de jeunes

L'initiative encouragée par l'Unicef-RDC est de faire respecter les droits des enfants à travers les différents plaidoyers qu'ils vont mener auprès des décideurs pour changer leur situation dans le pays.



<Sans lien d'intersection>

Abigaël Mwabe, 15 ans, élève en 4e littéraire; Gabriella Rubuye, 14 ans, élève en 4e scientifique, et Elie Otepa, 15 ans, élève en 4e humanités artistiques (peinture) ont tous soutenu que quoi qu'il existe des lois portant promotion, protection et défense des droits de l'enfant en RDC, celles-ci ne sont pas respectées. Les enfants, ont-ils indiqué, sont privés de leurs droits à la santé, à l'éducation...

D'où l'appel lancé aux parents par Elie Otepa : « J'invite les parents congolais à respecter les droits de leurs enfants. Les enfants ont droit à l'éducation, à la vie, à la liberté d'expression... ». De son côté, Gabriella Rubuye soutient que pour faire respecter les droits de l'enfant, les autorités doivent, avant tout, prendre conscience de leurs revendications.

Pour sa part, Abigaël Mwabe explique qu'il faut faire prendre conscience aux enfants sur l'importance de faire valoir leurs droits dans leur entourage de vie immédiat, affirmant : « Nous voulons être de véritables acteurs pour cette journée en vue de faire respecter nos

droits. Pour ce faire, nous ne cesserons de plaider en faveur de notre cause. »

Les trois élèves demandent aux autorités du pays de mettre en place des programmes qui vont aider les jeunes à s'épanouir tout en développant leur potentiel. Ils ont également plaidé pour le respect du genre, invitant ainsi leurs amis à œuvrer pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en RDC. Une fois adultes, ces enfants rêvent de devenir dessinateur professionnel pour Elie, magistrat pour Abigaël pendant que Gabriella rêve de s'occuper des démunis. Notons qu'Abigaël Mwabe et Gabriella Rubuye sont élèves au collège Samuel-Levi de Ngaliema. Elie Otepa, pour sa part, est à l'Académie des beaux-arts. Dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de l'enfance, les trois ont pris l'engagement de consacrer cet événement à la réalisation des reportages sur la condition des enfants en RDC.

C'était au cours d'un entretien avec les hommes des médias membres du Réseau des journalistes amis de l'enfant.

Aline Nzuzi

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :
Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions :
Clotilde Ibara
Secrétaire des rédactions adjoint :
Christian Brice Elion
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounou
Service Société : Parfait Wilfried Dou-niama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampou-

la (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Meryll Mezath
(Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordnatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Errhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Mauakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

iCoordonnateur Général : Rachyld Badila
Coordonnateur Adjoint du suivi des Services Généraux : Jules César Olebi
Chef de section électricité et froid :
Siméon Ntsayouolo
Chef de section transport: Jean Bruno Ndokagnia
Assistante : Sylvia Addhas
DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)
Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines :
Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gues-

so, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émile Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

LOI ÉLECTORALE

Une nouvelle approche dans la répartition des sièges

Le quotient électoral sera obtenu dorénavant en divisant le nombre d'électeurs enrôlés par le nombre des sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale, soit cinq-cents.

Présentée comme l'une des contraintes de taille à lever, à tout prix, dans la perspective de l'organisation des élections d'ici à décembre 2018, la loi électorale fait déjà l'objet d'une attention soutenue à la chambre basse du Parlement. Depuis quelques jours, en effet, ce projet de loi est déjà sur la table du président de l'Assemblée nationale qui attend le moment venu pour le programmer en vue de son examen en procédure d'urgence. Il s'agit d'un nouveau projet de loi contenant des réformes que requiert la situation sociopolitique de l'heure. Tout

a été, pour ainsi dire, revu afin de donner la chance aux Congolais de choisir librement leurs candidats de sorte que ceux qui seront élus le soient réellement, sans que leur vote ne soit sujet à contestation.

La grande innovation de la nouvelle loi électorale est que la répartition des sièges n'est plus tributaire du recensement des électeurs tel que suggéré précédemment. Autrement dit, le calcul sur la répartition des sièges se fera désormais sur la base du nombre d'électeurs enrôlés. Le quotient électoral sera dorénavant obtenu en divisant le nombre d'électeurs enrôlés sur l'ensemble du pays par le nombre des sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale, qui est de cinq-cents.

Au niveau des provinces, le nombre de sièges sera obtenu par

la division du nombre total d'électeurs enrôlés dans la province par le quotient électoral. Il en est de même pour chaque circonscription électorale, où le nombre de sièges est obtenu en divisant le nombre d'électeurs du lieu, par le même quotient électoral. De ce fait, le seuil de représentativité est déterminé au niveau national à 3%, c'est-à-dire, seule la liste des partis et regroupements politiques ou des indépendants ayant atteint les 3% se verront attribués des sièges après l'élection. Par contre, dans les circonscriptions électorales à un seul siège, seul le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix sera proclamé élu.

Des innovations qui rencontrent déjà l'assentiment de nombreux acteurs politiques tant de l'Opposition que de la Majorité. Tous

encouragent les réformes apportées au niveau de la répartition des sièges dont l'avantage est de faire de la représentation nationale une émanation de la base avec des personnalités réellement élues. Dans le même ordre d'idées, la nouvelle loi électorale en instance d'examen prévoit aussi la moralisation des acteurs politiques par le renforcement des conditions d'éligibilité. Cela sous-entend que tout candidat, fut-il indépendant exerçant un mandat électif ou tout autre mandat public pour le compte d'un parti ou d'un regroupement politique, est astreint à établir la preuve de sa démission censée intervenir au plus tard trois mois avant le dépôt de candidatures, sous peine d'irrecevabilité de sa candidature.

Tout en saluant les innovations

apportées sur la nouvelle loi électorale en gestation, certains acteurs politiques ne manquent pas, à l'instar du leader du M17, d'en appeler à la décentralisation du pouvoir de publication des résultats. Augustin Kikukama propose à ce que « chaque circonscription proclame ses résultats et en assume la responsabilité pénale lorsqu'il y a des cas de fraude » car, dit-il, « c'est au niveau de la compilation des résultats que les choses se gâtent ». Selon le M17, Kinshasa, en tant que centre principal de compilation où tous les résultats convergent, devrait en être délesté au profit des provinces devenues autonomes en matière de publication des résultats. Une donne à prendre en compte lors de l'examen de la nouvelle loi électorale.

A.D.

SANTÉ

La RDC a besoin de 8 millions \$ pour lutter contre le choléra

Les fonds à mobiliser auprès des partenaires techniques et financiers permettront au gouvernement de mettre en place son deuxième plan de riposte contre la maladie, avec un accent particulier sur la région du «Grand Kasai».

Au total, vingt-deux provinces sur les vingt-six que compte la République démocratique du Congo (RDC) font face à l'épidémie du choléra. Pour lutter contre cette maladie, le gouvernement a mis en place un deuxième plan de riposte avec un accent particulier sur la région du «Grand Kasai», tout en anticipant un possible risque d'explosion des flambées épidémiques de choléra dans les onze plus grandes villes du pays. Mais la mise en œuvre de ce plan exige la mobilisation des fonds. D'où l'appel lancé par le Dr Didier Bompangue Nkoko, au nom du ministre de la Santé publique, aux partenaires techniques et financiers, en sa qualité de coordinateur du Programme national d'élimination du choléra et des maladies diarrhéiques (Pnechl-MD). C'était au cours d'une conférence de presse tenue à l'Hôtel du gouvernement, le 18 novembre, sur la situation du choléra dans les provinces du Kasai et en RDC.

Le Dr Didier Bompangue a insisté sur la mise en œuvre urgente du deuxième plan de riposte présenté par le ministre de la Santé publique. Ce plan préconise le maintien des activités dans les provinces anciennement touchées ainsi que la prévention de la diffusion et de l'amplification des épidémies dans les grandes

villes qui représentent près de 30% de la population nationale. La situation du choléra en RDC est plus qu'inquiétante, a dit le coordinateur du Pnechl-MD. Les indicateurs sont au rouge au regard des cas notifiés. Selon lui, de janvier dernier au 12 novembre, la RDC a déjà rapporté 45 853 cas et 918 décès dans vingt-deux provinces et dans deux cent onze zones de santé sur cinq cent quinze.

Cependant, à la 45^e semaine allant du 6 au 12 novembre, la RDC a notifié 1990 cas, cinquante décès dans seize provinces et soixante-onze zones de santé. La région du Grand Kasai bat le record des cas de choléra. « Pour la 45^e semaine, l'ensemble du «Grand Kasai» concentre tout seul 32,9% », a indiqué le Dr Didier Bompangue. Par contre, il est noté que le Kasai a été touché depuis la 40^e semaine à partir de la zone d'Ilebo. A la 45^e semaine, le «Grand Kasai» a déjà rapporté 1328 cas et cent neuf décès de choléra, soit une létalité de 8,2% dans les semaines de prise en charge. Parlant de l'histoire du choléra dans le pays, le Dr Didier Bompangue a rappelé que c'est une maladie récente. Avant 1974, a-t-il révélé, il n'existait pas de choléra en RDC. Cette maladie, a-t-il expliqué, commence en 1974 dans la partie ouest du pays et en 1977 dans la partie est. Il y a eu donc, a-t-il poursuivi, deux portes d'entrée du choléra, notamment à l'ouest probablement par l'Angola où sont venus les premiers cas en 1974 et à l'est. C'est en septembre 1977 que cette maladie a été déclarée à Kalemie.

Aline Nzuzi

ECHAUFFOURÉES À KENGE

Versions contradictoires sur l'altercation entre policiers et militants de l'Envol

Le député national Delly Sessanga a été violenté, le 18 novembre dernier à Kenge, dans l'ex-Bandundu, alors qu'il s'apprêtait à s'adresser à sa base, au mépris de ses immunités.

Qu'est-ce qui s'est réellement passé à Kenge (Kwango) le 18 novembre dernier ? Question à plusieurs inconnues lorsqu'on sait que les versions divergent autour du dérapage qu'a connu la manifestation qu'entendait organiser ce jour-là, le parti « Envol » du député Delly Sessanga.

Venus de Kinshasa en masse à bord des véhicules réquisitionnés, les militants et cadres de l'Envol n'ont pas pu, hélas, organiser leur manifestation. Celle-ci s'inscrivait dans le cadre de la restructuration des comités fédéraux et de la coordination provinciale du parti. L'occasion était belle pour son leader, par ailleurs, coordonnateur de l'Alternance pour la République (AR), plate-forme affiliée au Rassemblement, de s'entretenir avec sa base autour des enjeux politiques de l'heure. Le meeting programmé à cette fin, au siège de l'Envol/Kenge, n'a pas eu lieu.

Les forces de l'ordre qui se sont interposées ont empêché la tenue du meeting ainsi qu'une éventuelle rencontre entre les responsables de ce parti politique. D'après des sources sur place, il ressort que le député Delly Sessanga et ses partisans ont été pris à partie et molestés par les policiers, alors qu'ils s'apprêtaient à débiter leur manifestation. La police, à en croire la même source, n'aurait pas laissé au leader de l'Envol le temps de s'adresser à ses militants venus

nombreux. Elle s'est même illustrée par des voies de fait sur le responsable politique qui s'est tiré au petit bonheur après avoir été sérieusement violenté.

Une version qui partage le porte-parole de l'Envol qui confirme la « répression sans nom » perpétrée contre les membres du parti ainsi que sur la personne du député Delly Sessanga, au mépris de ses immunités parlementaires. « Nous avons rencontré une répression sans précédent, jusqu'au point d'agresser physiquement le président Delly Sessanga, de lui arracher ses chaussures, de le séquestrer », a déclaré Me Lenga. Six personnes blessées dont quatre par balles et deux par matraques, tel est le bilan qu'il dresse à la suite de l'intervention énergique de la police. Cette retranscription des faits n'est cependant pas partagée par les autorités policières qui rejettent tout en bloc. Pour la police nationale, la manifestation de l'Envol n'avait pas reçu le quitus de la mairie de Kenge et, par conséquent, elle n'a fait qu'exercer son devoir de faire respecter la loi. Démentant ces allégations, l'Envol soutient avoir introduit sa requête en bonne et due forme en date du 15 novembre, conformément à la Constitution (art.26), auprès du maire de la ville avec copie pour information au gouverneur, au commissaire provincial de la police, aux responsables de l'Agence nationale de renseignement et de la DGM. Le parti soutient que par le biais de sa coordination provinciale du Kwango, il avait rencontré toutes ces autorités au cours d'une réunion d'harmonisation sans que ces dernières n'aient soulevé aucune objection sur la date, le lieu et l'heure de la manifestation. Tout ce qui s'est passé avec l'in-

terdiction du meeting procéderait, selon l'Envol, d'une mauvaise foi de la part des responsables de la police.

Quant à l'utilisation disproportionnée de la force imputée aux policiers face aux manifestants à main nue, le colonel Pierrot Mwanamputu a laissé entendre que la police a fait usage de gaz lacrymogènes et des grenades assourdissantes pour disperser la foule. Il a ajouté que cela n'a été qu'en réaction à la provocation des membres de l'Envol qui se sont illustrés par des jets de projectiles sur les policiers. Des sources indépendantes, l'on apprend « qu'il est interdit des regroupements de gens en cette période d'agitations politiques ». Dossier à suivre.

Le Rassop condamne la perturbation du meeting

Le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement (Rassop) a condamné l'agression dont ont été victimes le député Delly Sessanga Hipung et sa délégation par « les éléments de la Police nationale dont la mission principale est d'assurer l'ordre et la sécurité des biens et personnes sur toute l'étendue du territoire national ». La plate-forme a dit prendre à témoin l'opinion tant nationale qu'internationale de la volonté du pouvoir en place de conduire le pays dans le chaos pour ne pas organiser les élections et assurer l'alternance pacifique en RDC. A cet effet, le Rassop «... invite le peuple congolais à se mobiliser pour mettre fin à cette résurgence de la dictature qui n'honore pas (le) pays et (le) peuple », a déclaré cette plate-forme, dans le communiqué signé par le président du conseil des sages, Pierre Lumbo Okongo.

Alain Diasso et Lucien Dianzenza

INDICE MO IBRAHIM

Un « bond remarquable » pour la RDC

Publiée le 20 novembre, l'édition 2017 vient conforter une tendance globalement positive pour la gouvernance dans plusieurs pays africains. La RDC fait partie d'un groupe de sept pays du continent qui ont affiché une belle remontée même si cette performance n'a pas impacté dans leur classement.

La Côte d'Ivoire, le Togo, le Zimbabwe, la RDC, l'Égypte, le Kenya ou encore la Somalie sont les pays qui ont affiché les progrès les plus remarquables dans l'indice 2017 de gouvernance. Une progression intéressante pour la RDC, classée à la 48e place sur les 54 pays examinés. Au fait, le pays enregistre un score inférieur à la moyenne africaine

de gouvernance globale, soit 35 points sur 100 contre près de 52 points sur 100. Les détails du rapport livrent d'autres secrets, notamment l'amélioration du score dans la catégorie « Développement humain ». Cela donne en chiffres 47,6 points sur 100. Comme on peut s'en douter, le score le plus faible est enregistré dans la catégorie « Sécurité et État de droit ». On parle de moins de 30 points sur 100. Toutefois, la situation politique risque de se dégrader davantage



La RDC appelée à améliorer ses politiques publiques

sans une solution durable à la crise congolaise à court terme. Curieusement, le pays s'est montré également contre performant dans un domaine aussi crucial pour son développement que les infrastructures, à peine 15 points sur 100. Par ailleurs, les efforts congolais se sont concentrés

dans certains domaines comme la santé. Selon le rapport, au moins 36 sources congolaises et africaines ont livré les données collectées dans la période comprise entre 2006 et 2016. Généralement, cet indice prend en compte une centaine d'indicateurs allant de la lutte contre la corruption aux droits de l'homme en passant par la vie politique et les droits de l'homme. La liste n'est pas exhaustive. Nous y reviendrons.

Laurent Essolomwa

ÉCOLE NORMALE PILOTE

Des innovations apportées dans les terminologies

Le préfet des études de l'établissement basé dans la commune de Ngaliema à Kinshasa, Léon Mavungu Malanda, a expliqué au cours d'un entretien, le 20 novembre, avec la presse, l'adoption des dénominations « didactique » au lieu de « méthodologie » et « didactique des disciplines » en lieu et place de la « didactique spéciale ».

Partant des innovations introduites dans le programme national de formation psychopédagogique, Léon Mavungu Mavoungou a expliqué qu'il est présentement établi que la méthodologie est un ensemble des méthodes appliquées à un domaine particulier de la science de la recherche et ce n'est pas une exclusivité de l'enseignement. Par contre, la didactique, quant à elle, est tout ce qui est propre à instruire et destiné à l'enseignement. En substance, il est établi que le terme didactique est entièrement réservé à l'instruction et ne peut être utilisé pour un autre domaine même scientifique. « C'est la raison pour laquelle, au lieu de parler encore de la méthodologie générale et de la méthodologie spéciale, ces terminologies sont désormais remplacées par la didactique générale et la didactique des disciplines », a-t-il soutenu.

Didactique des disciplines au lieu de la didactique spéciale

Préférant la didactique des disci-

plines à la didactique spéciale, Léon Mavungu a argumenté que la didactique spéciale concerne l'enseignement pour des cas spéciaux, tels que des enfants aveugles, sourds et muets et des enfants surdoués, tandis que la didactique des disciplines concerne les cours donnés à l'école primaire et n'a rien de spécial. « La terminologie méthodologie spéciale est remplacée par didactique des disciplines », a-t-il indiqué, faisant remarquer que chacun de ces deux cours a son objectif bien défini dans le système éducatif.

Par ailleurs, le préfet des études a noté que le cours de la didactique générale vise à former des « futurs enseignants », connaissant et comprenant les principes, les règles et les prescriptions qui fondent l'enseignement et l'apprentissage, et capables de les appliquer rationnellement dans leurs pratiques d'enseignement. Le cours de la didactique des disciplines, a-t-il dit, vise quant à lui à faire acquérir au futur enseignant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être qui le rendent capable, dans chacune des disciplines scolaires de l'enseignement primaire, de préparer ses leçons, de les réaliser efficacement, de les évaluer et de gérer correctement la relation pédagogique enseignant-apprenant, de manière à provoquer l'apprentissage.

Lucien Dianzenza

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



C2 FINALE ALLER

Victoire piège de Mazembe sur Supersport Utd

Le représentant de la RDC à la compétition avait besoin d'un large succès à Lubumbashi avant de se déplacer pour Pretoria. Mais le club tuteuré par Moïse Katumbi s'est contenté d'une victoire pas rassurante, le 19 novembre, dans son stade de la commune de Kamalondo, face à un adversaire assez coriace et tout autant dangereux.

Pour la rencontre, l'entraîneur Pamphile Mihayo Kazembe et son adjoint David Mwakasu titularisent le gardien de but Matampi Vumi Ley, préféré au portier ivoirien Sylvain Gbohhouo. Le portier international congolais dispute pour ainsi dire sa première finale d'une compétition internationale. Devant lui, il y a une défense à plat avec Issama Mpeko à droite, Jean Kasusula à gauche et dans l'axe Joël Kimwaki et le Zambien Kabaso Tchongo. Le Zambien Nathan Sinkala est placé devant la défense dans un rôle d'essuie-glace, en compagnie du Ghanéen Daniel Adjei et le maestro zambien Rainford Kalaba, formant le milieu de terrain à trois des Corbeaux. Et le trio d'attaque se compose de Ben Malango dans l'axe, le Malien Adama Traoré à gauche et Ushindi wa Kubanza à droite. L'entraîneur Éric Tinkler de Supersport place, pour sa part, Williams dans les buts. Et dans le champ, on retrouve Nhlapo, Daniels, Mashamaite, Modiba, Furman, Phala, Mbule, Womé, Grobber et Brockie.

Mazembe tente de prendre la direction de la partie, mais le club sud-africain est également venu pour faire le jeu. La partie s'emballe dans le premier quart d'heure avec des espaces entre les lignes.



Mais à la 18e minute, Adama Traoré, d'une frappe lourde du gauche à une vingtaine de mètres, réussit à tromper le gardien de but Williams, un peu floué par sa défense et surpris de voir le ballon se loger sous sa barre transversale. Ensuite, Mazembe s'est créé quelques occasions de but avant la mi-temps.

Au retour des vestiaires, les Corbeaux tardent à rentrer dans le match. Et ils sont cueillis à froid, à la 47e minute, sur une puissante frappe de Mbule, non

géné par la défense de Mazembe alors qu'il s'avance et arme tranquillement sa frappe. Matampi ne parvient pas à rattraper le ballon malgré son envolée. Alors que le score s'équilibre, Mazembe reprend la domination dans le jeu. On joue la 67e minute, le Ghanéen Daniel Adjei survient lors d'un corner et sa frappe à l'entrée de la surface de réparation file dans les buts du portier Williams. Le score ne bouge plus jusqu'à la fin de la partie, en dépit de la forte pression des joueurs

de Pamphile Mihayo dans le camp des poulains d'Éric Tinkler pour marquer le troisième but. Deux buts à un, c'est une victoire assez piège pour les Corbeaux de Lubumbashi. L'acte deux de cette finale s'annonce âpre dans une semaine au Lucas Moripe Stadium de Pretoria, en Afrique du Sud. Une défaite d'un but à zéro anéantira le club RD-congolais dans son objectif de rempiler en Coupe de la Confédération.

Martin Enyimo

DIVISION 1 - ZONE OUEST

Renaissance bat Molunge

Après la victoire de la première journée sur le FC MK (1-0), le FC Renaissance du Congo a enregistré sa deuxième victoire en deuxième journée de la Zone de développement ouest du 23e championnat national de football. C'était le 18 novembre, au stade Tata-Raphaël de la Kethule de Ryhove, face au TP Molunge de Mbandaka que préside l'ancien gouverneur de l'ex-Équateur, Jean-Claude Baende. Score de la partie : deux buts à zéro.



Vue du match entre Renaissance et Molunge, le 18 novembre

Le Brésilien Jorge Hamilton a inscrit les deux buts des Renais de l'évêque président Pascal Mukuna, à la 29e minute sur une passe décisive de Rachidi Musinga, et à la 88e minute de jeu sur un assist de son compatriote Alexandro Santana entré en jeu en seconde période. En première rencontre, l'AS Dragons/Bilima a été tenue en échec par la formation de Nord Sport de Matadi par un but partout.

Dans la zone Centre Sud, la Jeunesse sportive Groupe Bazano de Lubumbashi a enregistré sa première victoire en battant, le même 18 novembre, au stade Tshikisha de Mbuji-Mayi, la formation d'Océan Pacifique par un but à zéro. En première journée, Bazano avait contraint Don Bosco au résultat d'égalité d'un but partout.

Martin Enyimo



LE COURRIER DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

LE COURRIER DE KINSHASA

BON PLAN!

RECRUTEMENT

Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES

rejoignez notre équipe marketing

+243.856.43.6723


immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
Avenue des Douanes n°4
Kinshasa, Gombe - RDC

STUDIO EM




CONGO-INFO.COM
 ANNUAIRE NATIONAL OFFICIEL
 DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

TOUT LE CONGO EN UN CLIC


 Available on the
App Store

 Get it on
Google play



Télécharger GRATUITEMENT l'application

ESCLAVAGE EN LIBYE

Indignation unanime des dirigeants africains

La vente aux enchères de migrants africains dénoncée cette semaine par l'ONU, dans un documentaire choc de la chaîne américaine CNN, continue de provoquer une vague d'indignations à travers toute l'Afrique.

Le président en exercice de l'Union africaine (UA), le Guinéen Alpha Condé, a dénoncé la pratique honteuse. Il « exprime son indignation face au commerce abject de migrants qui prévaut en ce moment en Libye et condamne fermement cette pratique d'un autre âge », selon la présidence de l'UA, dans un communiqué. « Ces pratiques modernes d'esclavage doivent cesser et l'Union africaine usera de tous les moyens à sa disposition pour que plus jamais pareille ignominie ne se répète », a martelé le chef de l'Etat guinéen. Alpha Condé a invité instamment « les autorités libyennes à ouvrir une enquête, situer les responsabilités et traduire devant la justice les personnes incriminées » et « à revoir les conditions de détention des migrants ».

Pour le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al

Hussein, qui a jugé « inhumaine » la coopération de l'Union européenne avec ce pays, il est temps d'agir pour arrêter la vente aux enchères des migrants. « La communauté internationale ne peut pas continuer à fermer les yeux sur les horreurs inimaginables endurées par les migrants en Libye », a-t-il déclaré. « La souffrance des migrants détenus en Libye est un outrage à la conscience de l'humanité », a souligné Zeid Ra'ad Al Hussein.

Dans un communiqué officiel, le gouvernement sénégalais a également réagi après avoir « appris avec une vive indignation la vente sur le territoire libyen de migrants originaires d'Afrique subsaharienne ». Dakar « dénonce avec vigueur et condamne de la manière la plus ferme ce trafic d'êtres humains, qui constitue une grave offense à la conscience de l'humanité », indiquent les dirigeants sénégalais qui ont demandé que les autorités libyennes compétentes, l'UA et l'ONU mènent sans délai une « enquête sur cette pratique d'un autre âge afin que toutes les dispositions soient prises pour y mettre fin ».

« Fortement choqué », selon un proche qui a requis l'anonymat, le président nigérien, Mahamadou Issoufou, a, quant à lui, demandé à ce que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du sommet Union africaine - Union européenne des 29 et 30 novembre à Abidjan. « La vente aux enchères de migrants comme esclaves en Libye m'indigne profondément. J'en appelle aux autorités libyennes et aux organisations internationales, afin que tout soit mis en œuvre pour que cesse cette pratique d'un autre âge, que nous croyions à jamais révolue », a-t-il fait souligner.

Selon le ministre nigérien des Affaires étrangères, Ibrahim Yacouba, le chef de l'Etat nigérien a « instruit » les membres du gouvernement « de rester mobilisés, en lien avec tous les pays africains » sur cette question.

La plupart des migrants qui font route vers la Libye, dans l'espoir de gagner l'Europe, sont originaires du Nigeria, du Sénégal et de la Gambie. En cours de route, ils sont capturés pour être réduits en esclavage.

Nestor N'Gampoula

Tripoli ouvre une enquête

L'indignation générale, provoquée à la suite de la diffusion d'un documentaire choc de la chaîne américaine CNN sur la vente aux enchères de migrants africains, a amené les autorités libyennes à annoncer le 19 novembre, que des investigations seront menées au sujet de cette pratique.

Dans un communiqué du ministère des Affaires étrangères, Tripoli a dit suivre « avec grande attention les rapports des médias sur l'exploitation des migrants clandestins par des criminels ». Ces faits qualifiés d'actes « inhumains et contraires à la culture et aux traditions du peuple libyen font l'objet d'une enquête », et « si ces allégations sont confirmées, toutes les personnes impliquées dans ces crimes seront punies », a-t-on promis. La Libye a rappelé « son engagement total et clair » envers la charte des Nations unies ainsi que son attachement aux textes criminalisant le commerce des personnes, et critiqué la position des pays de la région sur le dossier. « La Libye met en garde (...) contre les solutions internationales superficielles et stériles qui font en réalité obstacle à ses efforts pour endiguer ce phénomène, ouvrant la voie aux réseaux du crime organisé », a argué le ministère des Affaires étrangères.

L'idée d'installer des centres d'accueil en Libye avait été avancée fin août, lors d'un mini-sommet à Paris, en présence de pays européens, du Niger ou encore du Tchad. Elle avait toutefois été abandonnée du fait de l'insécurité persistante dans le pays.

La semaine dernière, l'esclavage de migrants africains en Libye a provoqué une vague d'indignations à travers toute l'Afrique. Le président en exercice de l'Union africaine (UA), le Guinéen Alpha Condé, par exemple, a dénoncé la pratique honteuse. Il « exprime son indignation face au commerce abject de migrants qui prévaut en ce moment en Libye et condamne fermement cette pratique d'un autre âge », selon la présidence de l'UA, dans un communiqué. « Ces pratiques modernes d'esclavage doivent cesser et l'Union africaine usera de tous les moyens à sa disposition pour que plus jamais pareille ignominie ne se répète », a martelé le chef de l'Etat guinéen. Alpha Condé a invité instamment « les autorités libyennes à ouvrir une enquête, situer les responsabilités et traduire devant la justice les personnes incriminées » et « à revoir les conditions de détention des migrants ».

Pour le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, qui a jugé « inhumaine » la coopération de l'Union européenne (UE) avec ce pays, il est temps d'agir pour arrêter la vente aux enchères des migrants. « La communauté internationale ne peut pas continuer à fermer les yeux sur les horreurs inimaginables endurées par les migrants en Libye », a-t-il déclaré. « La souffrance des migrants détenus en Libye est un outrage à la conscience de l'humanité », a souligné Zeid Ra'ad Al Hussein. Le gouvernement sénégalais a également réagi après avoir « appris

avec une vive indignation la vente sur le territoire libyen de migrants originaires d'Afrique subsaharienne ». Dans un communiqué, Dakar a condamné « ce trafic d'êtres humains, qui constitue une grave offense à la conscience de l'humanité ». Le Sénégal a, de ce fait, demandé que les autorités libyennes compétentes, l'UA et l'ONU mènent sans délai une « enquête sur cette pratique d'un autre âge afin que toutes les dispositions soient prises pour y mettre fin ».

« Fortement choqué », selon un proche qui a requis l'anonymat, le président nigérien, Mahamadou Issoufou, a, quant à lui, demandé à ce que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du sommet UA- UE des 29 et 30 novembre à Abidjan. « La vente aux enchères de migrants comme esclaves en Libye m'indigne profondément. J'en appelle aux autorités libyennes et aux organisations internationales, afin que tout soit mis en œuvre pour que cesse cette pratique d'un autre âge, que nous croyions à jamais révolue », a-t-il fait souligner. L'ambassadeur de Libye à Niamey a même été convoqué pour lui faire part de « l'indignation du président Issoufou sur la vente de migrants africains comme esclaves en Libye », selon le ministre nigérien des Affaires étrangères, Ibrahim Yacouba.

La plupart des migrants qui font route vers la Libye, dans l'espoir de gagner l'Europe, sont originaires du Nigeria, du Sénégal et de la Gambie. En cours de route, ils sont capturés pour être réduits en esclavage.

N.N'G.

DIPLOMATIE

Rodolphe Adada prend ses fonctions à Lisbonne

L'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo auprès de la République du Portugal, avec résidence à Paris (France), a remis, le 16 novembre, ses lettres de créance à Marcelo Rebelo de Sousa, président de la République du Portugal.

Rodolphe Adada a été reçu au Palais de Belém, résidence officielle du président de la République portugaise, en présence de la secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Margarida Marques. L'ambassadeur du Congo et le président portugais ont échangé

la nomination de Rodolphe Adada, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire non résident de la République du Congo auprès de la République portugaise.

En marge de cette cérémonie, quatre autres ambassadeurs non résidents, à savoir ceux du Burkina-Faso, du Laos, du Yémen et du Gabon ont également présenté, le même jour, leurs lettres de créance au président Marcelo de Sousa. La réception de l'ambassadeur congolais, notons-le, est intervenue après le cérémonial devant le drapeau portugais au



Rodolphe Adada, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo auprès de la République du Portugal avec résidence à Paris

sur le dynamisme des relations bilatérales entre les deux pays.

Rappelons que c'est le 31 mai dernier que Marcelo Rebelo de Sousa avait accordé l'agrément à

cours duquel la Garde nationale républicaine portugaise a exécuté les deux hymnes nationaux, respectivement celui du Congo puis celui du Portugal.

Marie Alfred Ngoma

Brèves

Zimbabwe

Après l'ultimatum de son parti, la Zanu-PF, le sommant à quitter le pouvoir, Robert Mugabe se trouve sous la menace d'une procédure de destitution, en l'absence de réponse. Cette procédure pourrait prendre de nombreux jours. Plusieurs dizaines de milliers de personnes avaient déjà envahi, le 18 novembre, les rues de la capitale, Harare. Des centaines d'étudiants ont également manifesté sur le campus de l'université d'Harare pour exiger le départ du chef de l'Etat. Les anciens combattants de la guerre d'indépendance organiseront, une fois de plus, une manifestation anti-Mugabe le 22 novembre dans la capitale.

Kenya

La Cour suprême a rejeté les deux recours déposés par un homme d'affaires associé à un ancien député proche de l'opposition et par deux responsables d'ONG, demandant l'invalidation de l'élection présidentielle du 26 octobre, organisée après l'annulation du scrutin d'août. La Cour a, cependant, validé la réélection du président sortant, Uhuru Kenyatta. Cette décision, pour laquelle le jugement détaillé sera rendu ultérieurement, signifie que Uhuru Kenyatta, 56 ans, au pouvoir depuis 2013, sera investi le 28 novembre, pour un nouveau mandat de cinq ans. Il a remporté l'élection d'octobre avec 98% des voix. Mais sa victoire a été ternie par une faible participation (39%), le scrutin ayant été boycotté par l'opposition, qui estimait qu'il ne pouvait en aucun cas être libre et équitable.

Nigeria

La reprise de l'économie du pays s'est confirmée, au troisième trimestre, avec un taux de croissance de 1,4% du PIB, dopé par l'augmentation de la production pétrolière, selon les chiffres officiels. Le PIB a progressé de 1,40% au troisième trimestre 2017 (en glissement annuel) en termes réels, deuxième résultat positif consécutif depuis que l'économie est sortie de la récession au deuxième trimestre. Le géant d'Afrique de l'ouest avait vu son économie se contracter de 1,5% en 2016, entrant en récession pour la première fois depuis 25 ans, dans un contexte de baisse de ses revenus pétroliers et de pénuries de devises étrangères. Le PIB du secteur pétrolier a progressé de 25,89% au troisième trimestre tandis que la croissance hors pétrole - notamment l'agriculture, le commerce, l'industrie énergétique - s'est contractée de 0,76%, même si ces secteurs représentent encore 89,9% de l'économie nigérienne.

Josiane Mambou Loukoula et AFP



LE RESEAU DES SMARTPHONES

AG Partners

1.000.000 FCFA



100.000 FCFA



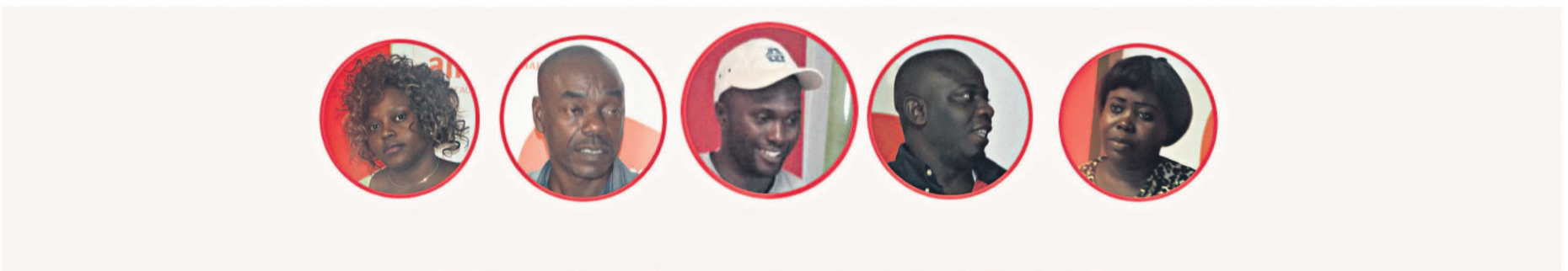
ILS ONT DÉJÀ GAGNÉ EN PARTICIPANT À LA PROMO MILLIONNAIRE

50.000 FCFA

AG Partners



20.000 FCFA



10.000 FCFA



Vous aussi composez *6262# pour y participer ...

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le défi demeure à nouveau dur à relever

Au terme de deux semaines de négociations sur la mise en place de l'accord de Paris sur le climat qui se sont tenues à Bonn, en Allemagne, dans le cadre de la Conférence des parties, la COP23, première « COP du Pacifique », s'est clôturée le 17 novembre sur un goût d'inachevé.

Après Paris, la dynamique collective sur le climat tarde à se relancer. En Allemagne, certes les négociations ont avancé sur certains fronts et ont posé les bases d'un dialogue pour espérer gagner plus d'ambition en 2018. Et pourtant, dans les couloirs de la Convention climat, le 17 novembre, à Bonn, les négociateurs attirés n'ont pas tous joué leur partition.

La frustration était notoire même si quelques progrès sont également à constater sur les thématiques qui touchent les populations vulnérables. Mais cela demeure insuffisant face à l'urgence climatique que le président congolais, Denis Sassou N'Guesso, a rappelée lors de ses deux interventions en déclarant solennellement à la tribune, l'adhésion « du

Congo au processus REDD+ traduisant ainsi la volonté constante de préserver les forêts au bénéfice de l'humanité tout entière ».

Que ce soit sur le manuel d'application de l'accord de Paris ou sur l'incontournable question des financements,



COP23, navette gratuite entre Bula, zone des conférences, et Bonn, zone des stands d'expositions./crédit photo : Marie Alfred Ngoma

la présidence fidjienne s'est heurtée au manque de volonté politique des pays membres. Malgré de beaux discours, la majorité d'entre eux est venue les mains vides et n'a pas apporté l'énergie politique nécessaire pour rehausser les engagements.

De l'avis des observateurs, la bonne nouvelle de cette quinzaine est la série d'avancées sur l'agriculture et la sécurité alimentaire concernant les droits des peuples autochtones et sur l'égalité de genre. Il y a également « les acquis »

une avancée significative », a confirmé Henri Waisman, de l'Institut du développement durable et des relations internationales.

Au-delà de reconnaître simplement que les changements climatiques affectent directement la vie de nombreuses populations, les Etats ont enfin pris leurs responsabilités en créant des espaces de discussions ou des plans d'action dédiés à la multiplication des catastrophes naturelles, la reprise à la hausse des émissions de gaz à effet de serre mondiales (+ 2 % en 2017) ou l'inquiétude sur une sixième extinction de masse.

Les pays riches ont raté une occasion de démontrer leur solidarité envers les populations les plus pauvres et de respecter l'objectif de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Des engagements auraient été également indispensables pour soutenir les populations victimes des conséquences inévitables des changements climatiques.

Sur ce point aussi, cette COP du Pacifique se termine sur un goût d'inachevé. On constate que malgré l'état d'urgence clima-

tique, ses conséquences géopolitiques et son risque de déstabilisation massive, les égoïsmes nationaux priment encore sur la nécessaire solidarité planétaire. La France doit maintenant donner les gages concrets d'une politique de transition écologique ambitieuse en se libérant des énergies du passé : le nucléaire et les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Son président, Emmanuel Macron, a souhaité organiser le sommet « *Onet Planet Summit* » le 12 décembre, à Paris.

Pour ne pas se résumer à un nouvel affichage sans lendemain, de nouveaux engagements doivent être pris. Nous attendons le doublement de l'objectif de financements pour l'adaptation de la France d'ici à 2022 et la fin des soutiens aux énergies fossiles.

Du côté de l'Afrique, l'état d'urgence climatique passe par la 3e commission à savoir, la mise en place du Fonds bleu pour le Bassin du Congo. Le 15 novembre, le chef de l'Etat Denis Sassou N'Guesso a rappelé la nécessité d'agir au plus vite pour ce projet, « *déjà sur les bons rails* ».

Marie Alfred Ngoma

Le stand Comifac dédié au Bassin du Congo

Le 23^e rendez-vous planétaire sur l'environnement et le climat, à Bonn, a accueilli une forte délégation congolaise, renforcée par la présence du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, arrivé en Allemagne en deuxième semaine. Dans un espace regroupant près de onze pays de la sous-région, les visiteurs sont venus suivre les conférences et rencontrer les acteurs de l'environnement et du climat.

Nous avons recueilli, sur le stand de la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac), les impressions de quelques visiteurs:

Jean-François Kando, maire de Pointe-Noire

« *Le constat est désormais bien établi : notre planète est aujourd'hui menacée. De celle-ci se dessine, au fur et à mesure,*



Jean François Kando, maire de Pointe-Noire au Congo

une prise de conscience planétaire. Autour de Pointe-Noire, au bord de l'Océan Atlantique, se développent des érosions. En tant que maire de cette ville, proche de la population, je suis venu voir, écouter, mais aussi rejoindre le cercle des acteurs des élus actifs, de ceux qui prennent en compte les préoccupations climatiques. Au sein de cette coalition, nous développons un plan climat bancable. En obtenant les financements, nous serons en mesure de sensibiliser notre population qui, pourtant, vit déjà ces méfaits climatiques mais ne les comprend pas. En appui des expériences menées à Dakar et à Grand Bassam, nous suivons la voie pédagogique et des actions à mener.»

Marie Jeanne Koulobou, présidente de la Commission Environnement et développement durable

« *Nous venons à Bonn dans le cadre de la nouvelle commission mise en place à l'Assem-*

blée nationale, lors de la 14e législature. Celle-ci s'intitule «Environnement et développement durable». Sa création au sein de cette institution, voulue par le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, montre à souhait l'intérêt de démocratiser les ini-



Marie Jeanne Koulobou, présidente de la Commission Environnement et développement durable

tatives sur les questions environnementales. Il est important de rappeler que le président est champion en la matière. Il par-

court le monde entier pour porter la contribution du Congo. Nous, en tant que représentants du peuple, devons relayer les messages. A juste titre, deux mois après, nous sommes présents à la COP23 pour rendre compte des échanges internationaux. Cela enrichit nos

Honorables François Nzekuye Kaburabuza et Crispin Mutumbe Mbuya, de la délégation de la RDC

La RDC est venue participer à cette 23^e conférence des Nations unies sur le climat à Bonn en vue de soumettre, selon le pré-



Les parlementaires Crispin Mutumbe Mbuya et François Nzekuye Kaburabuza, membres de la délégation de la RDC/crédit photos : Marie Alfred Ngoma

connaissances durant la tenue des COP. Ce rendez-vous sera désormais annuel pour les parlementaires afin de mieux toucher chaque Congolais où qu'il se trouve. »

sident du comité préparatoire de la COP23, Albert Kabasele, un plaidoyer sur les financements de plusieurs projets, dont celui de l'assainissement de grandes villes.

M.A.N.

ENVIRONNEMENT

Eco-Oil signe sa 3^e participation à la COP

L'entreprise congolaise oeuvrant dans l'agro-industrie a marqué une nouvelle fois sa présence au rendez-vous international sur le climat. C'est l'occasion d'établir le bilan de ses trois participations successives en 2015, 2016 et 2017.

Pour une société évoluant, à la base, dans la culture du palmier à huile, cela permet d'enrichir ses pratiques et son expertise en s'inspirant des actions déjà réussies dans d'autres zones agroécologiques du monde, s'accorde la présidence de Eco-Oil Energie SA. Le 17 novembre, devant la presse, la direction a passé en revue les grandes lignes des trois dernières COP, en partant de celle de Paris à la plus récente à Bonn.

A chaque étape, selon le directeur général, Daniel Makita, l'entreprise s'est mise à l'écoute pour enrichir ses pratiques et développer son expertise en s'inspirant des actions déjà réussies à l'international. « Depuis, nous avons développé à notre tour la production des articles dans les normes du respect de l'environnement », a-t-il indiqué. En trois ans, des investissements ont permis la relance des usines Sangha Palm à Mokéko, dans le département de la Sangha, et Huilka



Claude Wilfrid Etoke, PDG de la société Eco-Oil Energie SA, en visite sur le stand Comifac aux côtés de Christian Martial Poos, Yhan Akono et Hamed Ugain Kaya Mikala. Crédit photo : Marie Alfred Ngoma

à Kayes, dans celui de la Bouenza.

L'entreprise est désormais sur le marché avec des perspectives définies par segments, mais aussi avec des défis à relever pour devenir leader dans l'agro-industrie et la biodiversité. Cette volonté découle de l'interpellation du président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso, qui avait dit « qu'un peuple qui ne consomme pas ce qu'il produit n'est pas un peuple libre », a confié Éric Raullet, directeur du développement et

des projets, désireux de trouver avec son programme « Eco + », l'incitation « gagnant-gagnant » pour le travail de la terre sur la superficie encore non cultivée au Congo.

Puisqu'il s'agit de la participation aux conférences sur l'environnement et le climat, le consultant environnementaliste, Jean Nanga Maniane, a expliqué comment la société recherchait l'obtention des certifications dans l'exploitation du palmier à huile:

« Nous participons à toutes les réunions relatives à la forêt », a confié le consultant. Et d'ex-

pliquer : « Que ce soit au niveau national ou international, nous travaillons avec la RDD, le ministère en charge des forêts, celui de l'environnement et la Banque mondiale, sans oublier l'Etat ».

Jean Nanga Maniane a ajouté: « Nous avons eu également des réunions relatives à la production durable du palmier à huile en Afrique, atelier organisé par Proforest, ONG britannique. Pour notre propre exploitation de palmiers à huile, il a fallu obtenir l'adhésion du Congo à la plateforme de la production durable du palmier à huile, la signature de la Déclaration de Marrakech, celle du

Mémorandum d'entente entre le Congo et l'ONG Proforest et enfin, respecter l'élaboration de onze principes nationaux de culture durable du palmier à huile au Congo. »

Quant au bilan des COP 21, 22 et 23, le consultant regrette que demeure toujours l'attente du versement des fonds.

Après trois ans du suivi des résolutions en termes de climat, la société Eco-Oil reste respectueuse des contenus et principes élaborés par les experts. Pour la COP21, l'élaboration de la déclaration de Paris : favoriser l'atténuation des gaz à effet de serre ; renforcer l'adaptation au climat actuel et rechercher les financements pour ces deux approches et questions institutionnelles.

L'objectif affiché par le groupe : « Amener toutes les usines et plantations à la certification ». Claude Wilfrid Etoke, président directeur général de la société Eco-Oil, s'est réjoui de l'implication dans la relance des plantations du palmier à huile, de l'hévéa, de l'arachide, du cacao et des agrumes. « C'est une bonne façon pour notre société de renouer avec le travail de la terre et de donner les gages d'une alternative hors pétrole dans ces moments de diversification indispensable de l'économie », a-t-il souligné.

Marie Alfred Ngoma

Francis Mexint Itoua-Ngoma: «De Bonn, nous avons vu l'Afrique parler d'une même voix»

Le secrétaire administratif de l'ONG Vision verte, rencontré sur le stand de la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac) lors de la COP23, parle de leur participation à la rencontre internationale sur le climat en Allemagne.

Les Dépêches de Brazzaville (LDB) : Vous étiez présent sur le stand Comifac à la COP23 en tant qu'assistant technique et administratif de l'association Vision verte. Pouvez-vous nous présenter votre structure ?

Francis Mexint Itoua N'Goma (F.M.I.N'G.) : L'ONG Vision verte est née à la suite de la publi-



cation par le Dr Michel Innocent Peya de l'ouvrage intitulé : Vision verte de Denis Sassou N'Guesso face à un monde aveugle et dangereux. Un rappel qui est, à la base, une préoccupation du chef de l'Etat dans la perspective de la construction d'un Etat où il fera durablement bon vivre par la protection de la nature. Suivant nos statuts, notre association œuvre activement pour la protection des écosystèmes divers.

L.D.B. : Que vous rapporte votre participation à la

COP23 ?

F.M.I.N'G. : C'est un sentiment d'extrême satisfaction que de participer officiellement à cette grande messe écologique mondiale. Un rendez-vous où, depuis 1994, les chefs d'Etat et des gouvernement du monde entier se retrouvent chaque année pour réfléchir, évaluer et prendre des mesures en vue de la lutte contre les changements climatiques. Nous leur devons la signature du Protocole de Kyoto, en 1997, premier accord international juridiquement contraignant sur le climat. De Bonn, nous avons vu l'Afrique parler d'une même voix, signe d'un front commun pour obtenir les avancées en faveur de nos populations. Entre autres, l'optique de limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C, ou la mobilisation des fonds destinés

à aider les pays les plus pauvres à se développer, à faire face aux effets néfastes du réchauffement du climat.

L.D.B. : Parlons de votre stand. Comment les visiteurs ont-ils accueilli l'ouvrage d'Innocent Michel Peya ?

F.M.I.N'G. : Une de nos missions est de relayer le contenu de l'ouvrage Vision verte. Les visiteurs ont eu le choix entre les versions en français, en allemand, en chinois, en espagnol, en anglais et en russe. L'auteur a pris le temps de dédicacer à chaque demande. De par leur passage au stand, ils nous ont témoigné leur envie de continuer au-delà de la COP23. Nous continuerons de sensibiliser à l'éducation environnementale afin de susciter l'engagement de tous dans le cadre de la protection de notre terre.

Propos recueillis par Marie Alfred Ngoma

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le ministère des Transports incite à la sensibilisation

Dans un message rendu public le 19 novembre, date choisie pour commémorer la Journée africaine de la sécurité routière, le ministre de tutelle, Fidèle Dimou, pense que cet événement est une occasion de valoriser les efforts fournis dans la lutte contre l'insécurité routière.



Prospectus invitant à améliorer les comportements au volant/credit photo Adiac

Dans la perspective de la mise en œuvre des actions du plan national de sécurité routière, le gouvernement, a indiqué le ministre Fidèle Dimou, s'engage à poursuivre les campagnes de conscientisation, de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière ; lutter contre les surcharges responsables de la dégradation du réseau routier, contre l'alcoolisme et les vitesses excessives au volant ; instaurer des contrôles dissuasifs contre l'alcoolémie et les excès de vitesse ; garantir par un contrôle des documents de bord, le respect des prescriptions du code de la route et la formation des acteurs institutionnels de gestion du patrimoine routier. Le gouvernement a promis aussi d'encourager et d'assister les autorités des collectivités territoriales à la mise en place des plans de circulation pour les trafics

lourds de transit, et à garantir les conditions de détente et de travail décent par des projets d'édification des aires de stationnement et des zones réservées au repos, en faveur des travailleurs du transport routier long courrier. Pour le ministère des Transports, la régression de l'accidentologie sur le réseau routier national peut être liée à l'amélioration de certains tronçons routiers ; la prise de conscience des usagers consécutive à la campagne de prévention morale et physique entreprise avec l'aide des partenaires publics et privés et à la présence permanente des unités de la sécurité routière des forces de l'ordre sur le réseau routier. En revanche, il reconnaît que les causes de ces accidents sont récurrentes et davantage liées aux comportements humains dont les plus dominants sont : la

pratique de la grande vitesse ; l'usage du téléphone ; la conduite en état d'ivresse ; les défaillances mécaniques des véhicules en circulation et les surcharges des véhicules commerciaux de transport de marchandises. Sur ce, il incite à poursuivre la mobilisation des partenaires publics et privés, des composantes de la société civile et des acteurs médiatiques. Aux conducteurs de véhicules motorisés utilitaires et commerciaux particulièrement, il en appelle au respect des prescriptions du code de la route relatif aux respects des vitesses réglementaires, aux visites techniques périodiques des véhicules, à l'usage du téléphone, l'état d'ébriété au volant, « aux fins de la prévention et la sécurité routières sur l'étendue du territoire national ».

Yvette Reine Nzaba

Des panneaux de signalisation prévus dans 20 écoles

A l'occasion de la 6^e édition de la journée africaine de la sécurité routière, célébrée le 19 novembre dernier, la Direction générale des transports terrestres (DGTT), sous la tutelle du ministère des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, a prévu d'organiser progressivement des actions de sensibilisation dans plusieurs établissements scolaires ciblés. Pour le DGTT, Placide Mpan, la journée de la sécurité routière, cette année, est couplée à celle du souvenir aux victimes des accidents de route. Aussi le Congo a-t-il choisi de commémorer ce double événement sur le thème « Contribuons au renforcement de la prévention routière par l'observance du code de la route dans nos déplacements ! » L'implantation des panneaux « Stop » de sensibilisation devant les écoles a pour mission de sécuriser les abords aux heures d'entrée et de sortie des classes. Les chefs d'établissement sont chargés de déléguer et de placer un agent aux heures d'ouverture et de fermeture du portail pour protéger la traversée des élèves devant leur école. Ces panneaux seront posés à 100 m en amont et en aval



Échantillon d'un panneau prêt à être installé/credit photo Adiac

de chaque portail.

Dans un premier temps, ils seront placés dans les établissements suivants : l'école spéciale; N'Ganga-Edouard; Aliou-Fatima; St- Exupéry, et l'école des Premiers-Pas. La journée a été également

marquée par la distribution des prospectus, mais surtout par un contrôle technique des véhicules par des policiers. Même après la célébration de cette sixième édition, l'accent sera mis sur les téléphones portables au volant.

Au plan international, le rapport 2015 de l'OMS indique une stagnation notable, nonobstant une croissance mondiale remarquable de la démographie et du nombre de véhicules en circulation. Cependant, on relève un constat de disparités entre les pays et selon les régions. En effet, 90% de décès liés aux accidents de la route sont enregistrés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, alors que 54% seulement des véhicules circulent dans ces pays.

Les taux de mortalité les plus élevés sont en Afrique avec 26,6% décès pour cent mille habitants. La moitié des victimes de la route est constituée des usagers les moins protégés, notamment les piétons, les cyclistes et les motocyclistes.

En revanche, les plus faibles chiffres ont été constatés dans les régions européennes avec 9,3% de décès pour cent mille habitants, particulièrement dans les pays à revenu élevé, qui ont réussi à faire baisser durablement le taux de mortalité.

Au Congo, les statistiques de la police indiquent que le réseau routier a enregistré, au cours de ces neuf derniers mois, 1803 accidents corporels de la route, qui ont occasionné 1377 victimes dont 161 tués et 1247 blessés. Selon le ministère des Transports, ces données, comparées à celles de 2016, montrent une baisse de la prévalence des accidents : 95% pour le nombre des accidents ; 16,19% pour la mortalité routière ; 17,14% pour le nombre de blessés ; 34% pour le nombre de victimes.

La commémoration de la journée de la sécurité routière constitue un rendez-vous annuel pour évaluer les diverses opérations et programmes réalisés en la matière, mesurer les progrès et identifier les contraintes qui empêchent d'atteindre les résultats escomptés. Cet événement vise également à créer la mobilisation générale aux niveaux national, régional et local ainsi que le lancement de programmes et projets futurs.

Y.R.Nz.

NÉCROLOGIE

M. Itoua Alain, agent des Dépêches de Brazzaville, Mme Tsimba Rose, Malemene Brigitte et famille portent à la connaissance des parents, amis, et connaissances du décès de leur fille Itoua Kerene Taliana, survenu le 17 novembre 2017 à l'hôpital central des Armées Pierre Mobengo, à Brazzaville. La veillée se tient au n°55 de la rue Bomitaba Poto-Poto 2 (derrière le marché de Mougali). Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.



IN MEMORIAM



21 novembre 1997- 21 novembre 2017, voici déjà vingt (20) ans que le Seigneur a soustrait de notre affection, notre grand frère aîné Elenga Guy Bruno surnommé "Guy le prince Bagota". En ce jour de triste anniversaire, la famille Elenga, tes sœurs, tes neveux et nièces prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pour lui. Une messe sera dite à l'église Notre dame de Fatima le mardi 21 novembre à 6h30 que le tout puissant protège son âme et lui accorde le repos et la paix éternel.

OCCUPATION ANARCHIQUE

Brazzaville renoue avec l'opération déguerpissement

La lutte contre l'aliénation du domaine public a été relancée, le 20 novembre, par le conseiller à l'aménagement et du domaine public du maire central, Nicodème Okoueré, sur l'ensemble de la ville capitale.

L'opération intervient après de nombreuses plaintes des Brazzavillois sur l'insalubrité et l'encombrement de leur ville. Sur recommandation de l'autorité municipale, le conseiller a pris la décision de fermer les marchés pirates qui encombrer les artères principales, les rues et avenues. Il a commencé son action à Poto-Poto, 3^e arrondissement de Brazzaville, où il a débarrassé l'aire du domaine public urbain des étals des marchandises. « Le maire nous a instruit que pendant les cinq ans de son mandat, les épaves de voitures ne devaient pas joncher les rues et avenues de Brazzaville. Il ne veut pas voir les eaux usées occupé les rues et toute activité commerciale exercée sur le territoire urbain doit avoir une autorisation du maire central », a indiqué Nicodème

Okoueré.

Le déguerpissement des vendeurs sur les grandes avenues de Brazzaville n'est pas la première du genre. En effet, chaque fois que les services municipaux chassent les vendeurs occupant illégalement les espaces publics, ceux-ci remettent leurs tables et kiosques quelques jours après. D'autres ne s'empêchent pas d'étaler à nouveau leurs articles juste après le départ des agents municipaux.

« Au fur et à mesure que nous travaillons, nous allons continuer à sensibiliser. Nous allons travailler tous les jours durant les cinq années de la mandature du maire central car les Brazzavillois disent que la mairie ne fait rien pendant que la ville est devenue de plus en plus sale et invivable. Présentement, nous sommes à l'œuvre », a ajouté Nicodème Okoueré.

Les opérations de déguerpissement sont assez courantes dans les villes du Congo où de nombreuses personnes construisent sur des terrains au statut foncier flou. Le déguerpissement n'étant

pas une expropriation, les habitants déguerpis ne touchent pas de juste et préalable indemnisation. « Ceux qui occupent le domaine public doivent avoir leurs autorisations qui, en revanche, ne sont pas coûteuses. Venez à la mairie centrale pour payer vos autorisations. Nos équipes sont sur le terrain et nous demandons à la population de bien collaborer avec nos équipes qui vont contrôler les parkings de voiture, des entrepôts, les panneaux publicitaires illégaux et autres afin que la mairie ait un fichier conforme », a exhorté Nicodème Okoueré.

Notons que le déguerpissement est l'opération par laquelle il est fait obligation, pour des motifs d'utilité publique, à des occupants d'une terre appartenant à la puissance publique de l'évacuer même s'ils y ont cultivé ou construit. Il sert donc à mettre fin à une situation d'occupation illégale d'un terrain. Par extension, le terme s'applique aussi à des destructions de bâtiments construits sur des terrains non habilités.

Fortuné Ibara

CHU-BRAZZAVILLE

La grève suspendue

Après plus de deux mois d'arrêt de travail, les agents du plus grand centre hospitalier du Congo ont décidé, le 20 novembre, au terme d'une assemblée générale, de mettre momentanément un terme à leur mouvement.

D'après le communiqué final de cette réunion, la suspension de la grève permettra à l'intersyndicale et au gouvernement de poursuivre le dialogue engagé en toute sérénité. « Les travailleurs du CHU-B, réunis en assemblée générale, le 20 novembre 2017, après constat du paiement du salaire du mois d'août, exigent du gouvernement de la République l'application sans condition des acquis obtenus et signés lors des précédentes négociations, dont la concomitance de la paie avec celle des fonctionnaires », ont-ils mentionné dans le communiqué.

Ils conditionnent, cependant,



L'entrée principale du CHU-B./crédit photo DR

la levée définitive de la grève à la prise en compte de toutes les conclusions arrêtées avec le gouvernement sous la supervision

du vice-Premier ministre, Firmin Ayessa, le 18 octobre dernier. Il s'agit notamment du paiement des arriérés de salaires, du rè-

glement de la dette sociale et des allocations familiales, de l'amélioration des conditions de travail et du versement régulier

de la subvention d'équilibre. La dernière doléance consistait en l'approfondissement du dialogue social entre les parties prenantes de manière à se concerter davantage sur les solutions les plus « appropriées et durables aux problèmes qui se posent au CHU-B ».

« Toutefois, les travailleurs du CHU-B se réservent le droit de prendre les décisions qui s'imposent au regard de la situation qui prévaudrait à compter du 20 décembre 2017 », ont conclu les agents du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B).

Rappelons que la grève générale illimitée décrétée par les agents du CHU-B, depuis le 1^{er} août, a laissé un mauvais souvenir après des malades et leurs parents, longtemps plongés dans le désespoir, en dépit du service minimum instauré par la direction générale et le gouvernement.

Parfait Wilfried Douniama

L'Homme noir n'est en rien inférieur !

Aucun autre sujet ne pourrait captiver notre attention aujourd'hui que celui de l'esclavage qui continue de se perpétuer sournoisement dans les pays arabes et le cas décrié depuis peu par cette pratique en Libye n'est que la face cachée de l'iceberg.

Cette abomination qui se perpétue sous des regards bienveillants ne saurait nous laisser indifférents car il s'agit tout simplement de la persistance d'un crime contre l'humanité et il faut encenser la communauté internationale et plus particulièrement, celle diasporique des Noirs de France intégrant la société civile et les culturels qui donne de la voix pour faire entendre son ras-le-bol et son exténuation face à un crime que nombreux croyaient révolu.

Les études historiques démontrent que l'esclavage était déjà pratiqué en Arabie pré-islamique, pour des tâches domestiques et selon des conditions variées, il faut donc bien comprendre que l'islam a pris naissance dans un monde qui intégrait l'esclavage comme l'une de ses composantes. Il faut se remémorer les razzias en Afrique noire et dans le sud de l'Europe, où les habitants étaient capturés puis livrés au trafic d'esclaves et les villes telles que Gao et Tombouctou au Mali prospéraient pendant des siècles grâce à la traite arabe transsaharienne.

La traite arabe a été la plus longue et la plus régulière, ce qui explique qu'elle ait globalement été la plus importante en nombre d'individus asservis entre dix-sept et vingt-cinq millions de Noirs contre onze millions ayant subi celle des Occidentaux selon les historiens. Percevons-nous réellement la gravité de la situation, accepterons-nous de replonger par là où l'humanité a péché il n'y a pas si longtemps ?

L'objet de notre propos n'est nullement de justifier historiquement cette pratique répugnante, malfaisante, mais résolument d'en fustiger ceux qui la perpétuent. Faut-il le rappeler, cette abomination a été abolie chronologiquement de 1789 (avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) jusqu'en 1948 par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cela témoigne du long combat poursuivi aux Amériques et dans l'ancien monde, avec les sociétés des amis des Noirs particulièrement.

L'on a pensé à tort, en plein XXI^e siècle où toutes les nations se réclament d'une détermination ferme à réaliser les droits de l'homme, que l'esclavage serait relayé à une époque honteuse de notre humanité. Hélas! cette idée est trop souvent démentie par les faits et il convient de souligner le décalage entre l'intention et les résultats, entre la théorie et la pratique.

Le commerce des êtres humains, du XVII^e siècle à nos jours, se pratique sur un territoire qui déborde largement l'aire arabe et les Etats africains à l'instar des royaumes africains d'antan, continuent activement à participer à ces entreprises, à des degrés divers.

Si autrefois l'esclavage se nourrissait des guerres entre peuples et Etats africains, aujourd'hui il se greffe sur les mouvements migratoires sans précédent de la population d'Afrique subsaharienne qui tente de fuir les guerres. En vaincus, ils craignent la captivité et la pauvreté car cette dernière n'a qu'une finalité, la mort prématurée.

A écouter les interventions des nombreux migrants qui ont pu franchir les no man's land de l'esclavage, ils seraient des milliers et même des millions à croupir dans les geôles arabes, entassés comme dans les navires négriers, à assister, impuissants, aux meurtres systématiques des enfants jugés impropres aux affaires des négriers, à l'asservissement des femmes et à s'adonner aux travaux agricoles pour une miche de pain sur quelques territoires. Il faut que cela cesse une fois pour toute et tous les appels de la diaspora ne sont pas vains.

L'on a également fustigé la trop grande circulation des armes de guerre sur le continent africain qui favorise cet esclavage des temps modernes au même titre que le terrorisme. Il est temps que toutes les voix s'élèvent parmi lesquelles celle de l'Union africaine, car même la communauté européenne est au banc des accusés. Prétendue nostalgique d'un colonialisme rentable, elle prêterait aussi le flanc aux contrebandiers et autres barbares en Libye, au Niger, en Mauritanie, au Soudan, etc. pour freiner les flux migratoires.

Le silence observé ça et là est-il un signe de culpabilité ? L'Homme noir n'est en rien inférieur aux autres humains et ne mérite nullement qu'on lui inflige de nouveau cette humiliation, que cela soit entendu et inscrit une fois pour toute !

Ferréol CP Gassackys

ACTION HUMANITAIRE

Des vivres au profit des déplacés de Goma Tsé-Tsé

Un important lot de produits alimentaires de première nécessité a été remis, le 19 novembre, par le président national de l'Action permanente pour le Congo (APC), Rodrigue Malanda-Samba, à la population en détresse de Goma Tsé-Tsé basée à Brazzaville.



Rodrigue Malanda-Samba remettant un échantillon du don aux déplacés/Photo Adiac

Le don est composé du poisson salé, poulets, bidons d'huile, sacs de riz et de bien d'autres produits alimentaires. Ces vivres seront distribués à la population déplacée dûment recensée, venue des quarante-quatre villages du district de Goma-Tsé-Tsé. Cette aide vise à contribuer, tant soit peu, au bon équilibre social et alimentaire de ces personnes en détresse.

« C'est un geste de solidarité qui s'inscrit dans le cadre de l'appel lancé par le président de la République. Nous l'avons déjà fait à l'endroit des déplacés de Mbandza-Ndoundga, ce matin nous le faisons à ceux de Goma-Tsé-Tsé, et comptons élargir le même geste humanitaire à d'autres localités de ce département. Nous sommes en train de travailler avec les chefs de village pour répertorier les vrais déplacés afin d'avoir un vrai fichier de sinistrés », a souligné le président de l'APC, Rodrigue Malanda-Samba, ajoutant: « Nous ne pouvons satisfaire la demande de tous ces milliers de déplacés, parce que nous ne sommes pas l'Etat qui dispose des moyens. Nous apportons notre pierre à l'édifice, et profitons de l'occasion pour appeler tout le monde à la mobilisation. »

Les personnes déplacées ont, dans un message de circonstance, salué la générosité et le sens du partage de cet homme politique.

« Depuis hier je n'ai pas mangé. Le riz et le poisson salé que j'ai eus aujourd'hui me garantissent déjà les sept prochains jours », s'est réjouie Alida, une jeune fille déplacée.

Firmin Oyé

ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

Une société sud-africaine convoite les espaces de Ouesso et d'Oyo-Ollombo

L'ambassadeur d'Afrique du Sud au Congo, Richard Baloyi, a annoncé le 20 novembre à Brazzaville, l'arrivée d'une délégation d'hommes d'affaires de son pays désireux d'investir dans la partie septentrionale du pays.

Le diplomate sud-africain s'est exprimé à l'issue d'une audience avec le ministre en charge des ZES, Gilbert Mokoki. « J'ai échangé avec le ministre sur les sociétés sud-africaines qui ont manifesté leur intérêt pour les ZES. Je l'ai également informé de l'arrivée au Congo, la semaine prochaine, d'une société qui s'intéresse plus particulièrement aux ZES de Ouesso et Oyo-Ollombo », a expliqué Richard Baloyi.

Les deux personnalités ont aussi parlé de la nécessité de promouvoir la diplomatie économique au profit de leurs pays respectifs. « Lorsque nous faisons le plaidoyer, nous parlons de ce qui existe réellement sur le terrain. Quand nous parlons des ZES, nous voulons savoir comment procéder ? Qu'est-ce qu'on peut y exactement trouver ? Y-a-t-il des sociétés qui peuvent faire quelque chose pour que ces ZES soient effectives ? », s'est interrogé le diplomate sud-africain.

Selon lui, hormis les ZES, les hommes d'affaires de son pays sont aussi attirés par les potentialités touristiques de la République du Congo. « Nous avons aussi une société intéressée au domaine touristique qui viendra au Congo. Elle organisera des expositions pour montrer ce dont elle est capable de faire », a-t-il dit.

Christian Brice Elion

JOURNÉES DES TIC

Les dimensions économiques du numérique au centre des débats

Plusieurs jeunes oeuvrant dans le domaine, des entrepreneurs, chefs d'entreprise et responsables des institutions ont répondu, le 20 novembre à Brazzaville, au rendez-vous pour échanger sur le développement de l'écosystème numérique au Congo.

Les assises dédiées aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) visent, selon les initiateurs, à mettre à la disposition des différents acteurs économiques, politiques et ONG un espace d'information, d'échange et de promotion « sur les opportunités des secteurs des TIC », y compris de créer un espace d'affaires pour développer les infrastructures.

Le numérique est désormais au cœur des entreprises y compris de notre quotidien. Il se met au service de tous les secteurs d'activités : la finance, l'industrie, les télécommunications, le commerce, la sécurité, l'éducation, le sport, la musique, etc. Ce sont des secteurs qui n'ont aucune limite et qui offrent un panel infini de métiers et de carrières. L'un des défis du secteur au Congo demeure « l'incontournable » amélioration de l'accès à Internet. Cette problématique est liée à trois dimensions économiques, à savoir le coût d'accès à Internet, la qua-

lité de débit et les différents services proposés, souligne un des principaux acteurs des TIC au Congo, Patrice Noumazalay.

L'intervenant parlait des innovations e-gouvernement et e-démocratie qui, d'après lui, constituent une grande révolution dans le monde du numérique. Seulement, l'accès à Internet est tributaire de la mauvaise qualité de distribution de l'électricité. Comment peut-on se former au métier du numérique dans un quartier exposé aux coupures permanentes d'électricité, a réagi un participant.

Dans ce cas, a estimé un autre panéliste, Véronique Mankou, le gouvernement doit lancer une véritable politique de diversification économique qui peut inciter les jeunes à croire au numérique. Il ne s'agit pas seulement d'avoir de jeunes performants comme le pensent les pouvoirs publics, mais également des autorités capables de soutenir véritablement ces jeunes entrepreneurs, a-t-il dit.

Les échanges entre la vingtaine d'exposants et la centaine de visiteurs se poursuivent. Ces journées de réflexion s'inscrivent aussi dans le cadre de l'appel à contribution publique sur le projet du plan national de développement du numérique (2017-2021).

Fiacre Kombo

SANTÉ PUBLIQUE

Un séminaire sur la prise en charge des accouchements et nouveau-nés

Une formation des formateurs sur l'utilisation des tests de compétences pour l'évaluation de la qualité des soins a été ouverte, le 20 novembre, dans la communauté urbaine de Kintélé, banlieue de Brazzaville, en vue d'améliorer les capacités des prestataires dans les services de santé dans sept départements du Congo.

La formation s'inscrit dans le cadre de l'approche du financement fondé sur la performance. Elle regroupe, du 20 au 24 novembre, les experts venus des sept départements que couvre le



La photo de famille/Adiac

deuxième Programme de développement des services de santé (PDSS II) : Brazzaville ; Pointe-Noire ; Niari ; Bouenza ; Pool ; Plateaux et la Cuvette.

La rencontre permet d'avoir des évaluateurs pour apprécier le

niveau des agents de santé en matière de gestion des accouchements; des complications et de prise en charge du nouveau-né. Pendant quatre jours, les enseignements porteront sur le cycle d'incompétence; intégration d'un nouveau comportement; la santé reproductive; les infections respiratoires; la malnutrition; l'hémorragie post partum; la respiration néonatale et bien d'autres. Outre ces enseignements, les apprenants bénéficieront des exercices pratiques sur l'accouchement et la prise en charge du nouveau-né.

mise en œuvre du PDSS II.

L'inclusion des tests de connaissance et de compétences dans le processus d'évaluation de la qualité, a-t-il expliqué, est un pas pour compléter la trilogie : la structure; le processus et les résultats. « La structure se réfère au service de santé avec toutes ses composantes. Le processus à l'ensemble de ressources humaines, matérielles et financières préconisées pour mettre en œuvre les activités devant aboutir à la fourniture des services ou produits », avant d'ajouter que « les résultats sont les changements intervenus à court, moyen et long terme afin de mesurer à travers un système de suivi et d'évaluation de la performance ».

Prenant la parole à cette occasion, le coordonnateur du PDSS II, le Dr Bernice Mesmer Nsitou, a présenté ce programme. Le PDSS II, a-t-il dit, est un programme du gouvernement et la Banque mondiale pour une durée de cinq ans. Il a pour but d'augmenter le taux d'utilisation des services de santé maternelle et infantile dans les zones ciblées.

Notons qu'à travers ce programme, l'on observe dans ces départements une amélioration de la qualité des soins; de l'accueil des patients; la propreté des locaux; la présence au poste des agents; la réduction des tarifs de consultations prénatales et postnatales dans les centres de santé grâce au financement fondé sur la performance.

Lydie Gisèle Oko

PAIX DANS LE POOL

Les sages du Congo sollicitent l'implication du Sénat

Le Haut conseil national des sages du Congo a appelé, le 20 novembre à Brazzaville, à l'appui de la chambre haute du Parlement dans la résolution pacifique de la crise qui prévaut dans le département.

Les sages ont lancé leur appel à l'occasion de la séance de travail qu'ils ont eue avec le président du Sénat, Pierre Ngolo. Conduit par son vice-président, Gille Mousavou, le Haut conseil national des sages du Congo a échangé avec ce dernier sur la crise du Pool.

« Le Haut conseil national des sages du Congo ne peut demeurer insensible au problème du Pool. Les sages sont venus rencontrer le président du Sénat pour discuter avec lui sur quelques points relatifs à la résolution pacifique de la crise du Pool, avec pour point focal la sortie des forêts du pasteur Ntoumi et de ses hommes », ont indiqué les sages.

Ils ont adhéré à l'idée d'organiser des couloirs humanitaires en vue de permettre à Frédéric Bintsamou dit pasteur Ntoumi de sortir de la



Pierre Ngolo s'entretenant avec le Haut conseil des sages du Congo/Adiac

forêt. « S'agissant de la sortie de Ntoumi et de ses éléments, il sera question de prévoir un couloir humanitaire (...). C'est ainsi que nous sollicitons votre totale implication », ont précisé ces derniers, s'adressant au président du Sénat.

De son côté, Pierre Ngolo a réitéré la volonté de son institution quant à s'impliquer et soutenir toute initiative et démarche allant dans le sens de rétablir la paix dans le Pool.

« Il y a quelques mois, nous

avons exprimé notre détermination à nous investir totalement dans la restauration de la paix et de la sécurité dans le Pool. Une partie du Congo qui ne doit pas être en marge de la dynamique du pays. Nous consacrerons avec vous toutes les énergies pour que le Pool retrouve la paix et la sécurité, afin qu'il intègre la dynamique de la construction nationale. Le Congo est un et indivisible », a-t-il déclaré.

Firmin Oyé

CINÉMA

Jean Rouch aurait eu 100 ans cette année

Né le 31 mai 1917 à Paris et mort le 18 février 2004 au Niger, Jean Rouch serait un centenaire en 2017. À l'occasion de cet anniversaire, projections et rencontres vont se multiplier à l'Institut français du Congo (IFC) de Pointe-Noire où un hommage lui est rendu du 21 au 25 novembre à travers la deuxième édition de la semaine du documentaire.

Le réalisateur français Jean Rouch est l'un des plus influents et prolifiques de l'histoire du cinéma. Il est particulièrement connu pour sa pratique du cinéma direct et pour ses films ethnographiques sur des peuples africains. À travers son art, Jean Rouch s'est mis à filmer l'Afrique et a réalisé des chefs-d'œuvre qui ont fait de lui un grand du 7e art. Avec lui, le cinéma africain quitte son cadre traditionnel pour nous transporter vers des chemins buissonniers avec sa théorie : « *L'Afrique, cela ne peut s'écrire, cela ne peut que se filmer* ».

Dans le cadre de la célébration du centenaire de la naissance de ce célèbre réalisateur et ethnologue, l'IFC propose au pu-



Une image de Jean Rouch

blic ponténégrin la projection de ses films. C'est l'occasion de revoir ou de découvrir l'œuvre du cinéaste qui a passé une grande partie de sa vie en Afrique de l'Ouest et, principalement, au Niger. Le 22 novembre, il y aura une séance pour les élèves au Centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Lou-

tard, avec la projection du film «Cocorico monsieur poulet» réalisé en 1951 pour une durée de 1 h 30 min.

Dans une 2CV bringuebalante, Lam surnommé M. Poulet s'en va en brousse chercher les poulets qu'il vendra à Niamey. Assisté de Tallou et Damouré, il espère faire des affaires juteuses mais les imprévus s'accroissent. Les poulets sont introuvables, il est difficile de traverser le fleuve Niger car une diablesse ne cesse de jeter des sorts. L'idée d'un documentaire sur le commerce du poulet est le point de départ d'un film qui prend alors des chemins buissonniers dépassés par sa force fictionnelle. Il est emblématique de cette frontière fragile entre le réel et sa représentation, fondement de la quête du « cinéma direct ». Et le 24 novembre au Centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Loutard, il y aura la projection de deux moyens métrages, à savoir «Cimetière dans la falaise» et «Bataille sur le grand fleuve». Les habitués de l'IFC suivront, quant à eux, le 22 novembre «Mosso, mosso» et «Jean Rouch comme si» de

Jean André Fieschi.

La rencontre avec Jean Rouch tient dans la justesse du « comme si », où il évoque ce qui est devenu pour lui une règle de vie en même temps que de cinéma. « En faisant comme si », on est plus beaucoup plus proche de la réalité. Jean Rouch entouré de ses amis de toujours, Damouré et Tallou, fait comme s'il tournait un film intitulé «La vache merveilleuse». Jean-André Fieschi a réussi à cerner l'homme et sa méthode, il signe ici un hommage émouvant habité par l'esprit du cinéaste. C'est dans sa relation proche et respectueuse avec ses complices africains de toujours que l'on découvre pleinement le cinéaste bricoleur, et caméléon en osmose avec l'Afrique. Notons que pendant la semaine du documentaire, l'IFC va proposer au public ponténégrin un panorama de l'œuvre de Jean Rouch, composé de documentaires, de courts et longs métrages, des films rares et emblématiques.

Hugues Prosper Mabonzo

SANTÉ

Le Lions club Humanité organise une marche pour lutter contre le diabète

L'activité, la deuxième du genre, a été menée le 19 novembre, à Pointe-Noire, pour encourager la pratique de l'exercice physique dans le combat contre la maladie.



Quelques membres du Lions Club Pointe-Noire Humanité pendant la marche

Sur une distance d'environ 7 km, la randonnée pédestre a eu pour point de départ et point de chute, la place de la poste. Les participants se sont préalablement livrés tôt le matin à une séance de fitness avant d'entamer la marche. L'activité a été organisée sur le thème « Tous unis contre le diabète ». Elle a réuni plusieurs personnes qui ont été sensibilisées à l'importance de l'exercice physique dans la lutte contre le diabète. A cette occasion, des conseils de prévention et de nutrition ont été prodigués. Il a été notamment recommandé une bonne alimentation et un contrôle régulier de la tension artérielle. Une campagne gratuite de dépistage a été également initiée à cet effet.

Pendant cette activité, les médecins dépêchés sur place ont expliqué que le diabète fait partie d'un groupe de maladies métaboliques caractérisées par une hyperglycémie chronique résultant du défaut de sécrétion de l'insuline. Ils ont

également relevé qu'il existe plusieurs facteurs de risques dont la sédentarité, la mauvaise alimentation, l'obésité, la consommation d'alcool et de tabac. Ils ont, par ailleurs, insisté sur les mesures de prévention contre cette maladie appelée également « tueur silencieux ». Dans son mot de circonstance, le président du Lions Club Pointe-Noire Humanité, Ben Bauzhin, s'est dit satisfait de cette marche sportive. « *Le diabète est une maladie qui tue en silence. Pendant cette journée, nous avons organisé plusieurs activités pour barrer le chemin à cette maladie parmi lesquelles une marche sportive, des prises de tension et de glycémie. Les participants ont également reçu des conseils de prévention sur cette maladie* », a-t-il dit.

Notons que le Lions Club Pointe-Noire Humanité projette d'autres activités à caractère social à l'endroit de la population.

Hugues Prosper Mabonzo

SPORTS

Fin des congés pour les athlètes ponténégrins

Le directeur départemental des Sports et de l'Éducation physique de Pointe-Noire, Joseph Biangou Ndinga, a lancé l'ouverture de la saison sportive 2017-2018, le 19 novembre, au Complexe sportif de ladite ville devant les dirigeants et représentants des ligues sportives de la place.

L'autorité départementale des sports a, au cours de la cérémonie de clôture de la saison 2016-2017 et de l'ouverture de celle de 2017-2018, exprimé sa satisfaction de se retrouver en face des athlètes contents de mettre fin à leurs congés sportifs et très enthousiasmés de renouer avec les entraînements et, sous peu, les compétitions. Ces athlètes se sont exprimés à travers l'exhibition de leur discipline sportive respective, notamment le taekwondo, le Karaté,

recteurs techniques que leur responsabilité est ainsi engagée au moment où s'ouvre la saison sportive 2017-2018. « *C'est le moment tout indiqué pour semer. Je vous demanderai de rester aux côtés de vos athlètes pour un encadrement permanent et une bonne observation de vos sportifs* », a-t-il ajouté avant de demander aux athlètes d'être attentifs et respectueux et que chacun soit meilleur afin de garantir les objectifs visés pour la saison sportive 2017-2018.



Joseph Biangou Ndinga observe la démonstration du Full contact «adiac»

le rugby, le basketball, le cyclisme et le full contact. Dans son adresse aux dirigeants des ligues sportives, Joseph Biangou Ndinga leur a rappelé que « *toute structure responsable est jugée par la capacité de ses animateurs à travailler en synergie, à se retrouver périodiquement, à réfléchir sur l'avenir probant de la structure conformément aux lois et règlements de vos disciplines respectives, sans oublier les objectifs que vous vous êtes fixés* ». Il a indiqué aux entraîneurs et di-

« *Au sport, il n'y a pas d'ennemis, il n'y a que des adversaires à vaincre à travers le savoir faire technico-tactique que vous apprenez des entraîneurs* », a martelé le directeur départemental. Après son adresse à l'ensemble des athlètes présents à la cérémonie, ce dernier a visité les différentes activités de démonstrations organisées par les différentes ligues et il a souhaité bonne chance à tous.

Charlem Léa Legnoki

BASKETBALL

«La Fiba-Afrique ouverte à un dialogue avec le Congo»

L'échange entre le ministre des Sports et de l'éducation physique, Hugues Nguélonlé, et les dirigeants de la Fédération congolaise de basketball (Fécoket) a permis de clarifier la situation du Congo après son refus d'organiser, cette année, l'Afro-basket.

« Nous ne sommes pas encore suspendus. Nous sommes sous la menace de la suspension et la Fiba-Afrique souhaite que nous puissions trouver un accord », a rassuré Bruno Jean Richard Itoua, le président de la Fécoket, le 17 novembre, lors de la rencontre avec le ministre. Il s'est appuyé sur les courriers, les invitations et les offres de formations que sa fédération reçoit jusqu'à ce jour des organisations internationales pour soutenir sa thèse. Selon lui, la Fiba-Afrique est ouverte à un dialogue avec le Congo. Au niveau interne, la démarche à suivre pour éviter de si lourdes sanctions, a-t-il révélé, consiste à finaliser le dossier

que cette institution attend présenter au Premier ministre avant l'entame d'éventuelles négociations avec la Fiba-Afrique.

« Il était prévu que la fédération et le cabinet de la tutelle puissent constituer un dossier, tirant toutes les conséquences éventuelles de ce refus. Ce dossier existe par morceau chez chacun, il faut qu'on l'assemble, le consolide, pour qu'on sache exactement ce qui nous attend, si on ne trouve pas un arrangement. C'est ce dossier que le Premier ministre attend », a précisé le président de la Fécoket. Bruno Jean Richard Itoua a, par ailleurs, ajouté que « ce sera bien que ce dossier soit finalisé et présenté au Premier ministre ». Il a poursuivi : « Ensemble, nous verrons comment faire d'abord pour négocier, finir de négocier avec eux, peut-être nous pourrions même éviter les suspensions, les paiements si lourds, parce que la menace est vraiment très lourde. Avec un geste peut-être symbolique, nous pouvons garder notre place. Pour

l'instant, nous recevons les courriers, les invitations et les propositions de formations. »

Après avoir écouté les doléances de la Fécoket, le ministre des Sports et de l'éducation physique a indiqué que tout le dossier contenant tous les chiffres et toutes les conséquences se trouve à la Primature. Hugues Nguélonlé a ajouté qu'il se rapprocherait cette semaine (lundi) de la Primature pour de plus amples informations. Puis il a rassuré les dirigeants de la Fécoket de tout son soutien pour la survie de leur discipline. « Pour le soutien au basketball, je pense que moi-même étant un ancien basketteur à l'école militaire et puis dans Ange-noir, je vais souffrir de voir que le basket au Congo s'arrête. Et tant mieux que ce soit ce jeune basketteur d'antan qui est ministre aujourd'hui, il vous apportera certainement son soutien et vous pouvez compter sur moi », a promis le ministre des Sports.

L'avenir du basketball a-t-il pris un

coup, après le refus d'organiser l'Afro-basket ? Non, le basketball au Congo ne s'arrêtera pas, a déclaré le président de la Fédération. Lui et son bureau, a-t-il commenté, s'attendent déjà à préparer les championnats puis finir les restructurations des ligues et sous-ligues. Ce programme n'a pas été fait en partie à cause de l'organisation des éliminatoires de la zone 4 et l'Afrosket et aussi de la prise en charge par la fédération de Junior NBA. La Fédération a, d'ailleurs, déjà nommé Maxime Mbochi à la tête de la direction technique, mais elle est confrontée à un sérieux problème de financement pour atteindre ses objectifs.

« L'Afrobasket n'est plus venu chez vous et aujourd'hui, nous travaillons à réorganiser le basket, que toutes les ligues et les sous-ligues soient fonctionnelles et opérationnelles, que les championnats puissent avoir lieu. La saison dernière, les plus grandes ligues ont pu organiser leur championnat ; nous rêvions

toujours d'organiser les championnats nationaux. Après notre élection, j'avais demandé qu'est ce que l'Etat finançait. La réponse avait été très claire : l'Etat ne finance que les compétitions. L'Etat ne finance pas le fonctionnement des fédérations. On espère pour que les championnats nationaux puissent avoir un appui. Malheureusement, la conjoncture n'a pas permis », a regretté le président de la Fécoket. Ajoutant : « Le problème de tous les sports, dont celui du basket est son financement. Il est clair que l'Etat ne peut plus tout faire. Là, il ne fait rien du tout (...) La conjoncture est telle qu'elle est, nous allons travailler au plan de financement, de refinancement et de ressourcement du basket. On va faire appel aux partenaires et à toutes les bonnes volontés. Il est souhaitable au moins pour les compétitions, qu'on puisse quand même sauver un minimum », a-t-il souhaité.

James Golden Eloué

LIVRE

Le Pr Antoine N'Gakosso présente «L'émergence économique dans les pays de l'Afrique subsaharienne, comment y parvenir ?»

L'ouvrage de 127 pages, publié aux éditions L'Harmattan, est une contribution sinon un repère intéressant sur le concept émergence. Il a été dédié, le 17 novembre, à la Librairie Le Manguier des Dépêches de Brazzaville.

Le livre est structuré en quatre grands axes, à savoir Esquisse d'une revue de la littérature ; Les conditions préalables à l'émergence économique ou le décollage économique ; Les critères de l'émergence économique ; Indicateurs d'évaluation du niveau de développement d'une économie et l'Introduction et la conclusion. L'idée de sa rédaction, a expliqué l'auteur, émane de la volonté de combler le vide existant sur le chemin qu'un pays devra suivre pour devenir émergent.

En effet, Antoine N'Gakosso s'appuie sur la loi de Goodhart, selon laquelle « si l'on veut résoudre un problème, il faut le prendre à la racine », comme pour dire que pour qu'un pays devienne émergent, il faudrait, dans un premier temps, commencer à résoudre les problèmes de base, c'est-à-dire agir sur les caractéristiques fondamentales d'une économie de marché.

En outre, il soutient que pour parvenir à l'émergence et pour la pérenniser, comme disait le libéral convaincu, le Pr Pascal Salin, « Les hommes et les Etats doivent avoir la capacité à imaginer le futur ». Autrement dit, la marche d'un pays vers un niveau de développement décent est conditionnée par l'application et le respect des principes économiques de base nécessaires au libre fonctionnement du marché.

Pour ce faire, l'Etat devra jouer sa fonction institutionnelle qui consiste à édicter des règles et à les faire respecter. Parmi celles-ci, la bonne

gouvernance occupe une place de choix dans le contexte particulier des pays de l'Afrique subsaharienne. Ce qui devra contraindre les Etats à sanctionner les comportements non vertueux. Ainsi, l'équation Réussir à devenir émergent- Réformer les mentalités, revient à dire qu'il faut transformer le logiciel mental. C'est ce qu'enseigne le modèle singapourien, de même que les tentatives de sa

à l'émergence doivent également se doter d'une infrastructure adéquate, selon le corpus théorique de la croissance endogène.

Toutefois, avance l'auteur, dans les économies où l'infrastructure encourage le détournement des ressources productives plutôt que la production, il y a moins d'investissement, donc moins de transferts technologiques. Dans un tel contexte, les agents

privilegier les enseignements techniques au détriment de l'enseignement général devra être l'orientation irréversible pour ces pays.

Enfin, pour qu'un pays parvienne à devenir émergent, il devra également, a-t-il suggéré, inverser la loi de Tinbergen (1969), selon laquelle, la seule loi économique valable en tout temps et dans tout pays est que les hommes politiques ont plus le sou-

; taxer et dépenser ; émettre et gérer la monnaie ; produire des biens et services ; résoudre les problèmes qui se posent dans la société ; négocier les accords avec les autres pays ; utiliser à bon escient les opportunités offertes par les institutions internationales. Il appartient désormais aux pays d'exploiter cette première esquisse de la démarche susceptible d'amener les pays de l'Afrique subsaharienne au stade de l'émergence.

Bien auparavant, le Dr Kitsoro Firmin Kinzounza, consultant international en management, maître assistant à l'Université Marien-Ngouabi, a fait la critique de l'ouvrage du Pr Antoine N'Gakosso. Auteur du livre «Le logiciel mental», le Dr Kitsoro Firmin Kinzounza a insisté sur le changement du logiciel mental condition sine qua non pour l'émergence. Quant à l'école congolaise de l'économie, il a précisé que son principal rôle, c'est d'apporter les lumières au Congo afin que les gens voient les choses autrement et que les ténèbres reculent.

Qui est Antoine N'Gakosso ?

Économiste, théoricien et praticien de la fiscalité, maître de conférences agrégé (Cames) en Sciences économiques, le Pr Antoine N'Gakosso est directeur général des Impôts et des domaines du Congo depuis décembre 2010. Il dispense des enseignements de politique économique, de finances publiques et de fiscalité à la faculté des Sciences économiques et à l'institut supérieur de gestion de l'Université Marien-Ngouabi, à Brazzaville. Il a publié plusieurs articles dans les revues à comité de lecture scientifique et est auteur de trois ouvrages sortis aux éditions L'Harmattan. Il est également auteur de la stratégie de la « foire fiscale ».

Bruno Okokana



Le Pr Antoine N'Gakosso dédicant son livre

transposition au Rwanda.

Par ailleurs, les enseignements tirés de l'histoire expliquent qu'aucun développement ne peut avoir lieu sans l'industrialisation- qui est le moteur de l'urbanisation (selon la loi de Wagner) – et l'innovation. Etant donné que l'urbanisation élève le niveau de vie des populations et que l'innovation impacte positivement la qualité et la productivité, l'émergence économique d'un pays, estime l'auteur, passe obligatoirement par son industrialisation et la recherche & développement. Ainsi, les pays candidats

économiques sont moins enclins à investir dans la formation ou à développer des idées nouvelles permettant d'améliorer les possibilités de production. Autrement dit, là où les institutions ne sanctionnent pas la corruption, les individus sont incités à investir dans des formations permettant de décrocher un emploi dans la Fonction publique plutôt que d'investir dans les formations ouvrant des débouchés vers le secteur productif. Le système éducatif d'un pays est fondamental pour son émergence. De fait, se convainc Antoine N'Ga-

ci des élections suivantes que de la génération suivante. Il s'agira alors de faire en sorte que les hommes politiques se soucient plus de la génération suivante que des élections suivantes.

Les décideurs de la politique économique sont censés jouer leurs rôles dans la marche vers l'émergence économique de leur pays. Au regard de cette évidence, soutient l'auteur, leurs tâches peuvent, dans une moindre mesure, s'articuler autour des actions suivantes : définir et appliquer les règles du jeu économique